L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 27 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

PERDUE une valise. Récompense à quiconque la rapportera au No 25 rue Toulouse. 27 janv—2f

PERDU—Le Livre No 33 "Eureka Homestead Association" pour 5 actions, séries "C".—Le public est prévenu de ne pas acheter ou négocier le dit livre, car j'ai fait application pour qu'on émette le duplicata du Certificat et Pass Book.
Mme MORRIS McGRAW,
420 rue Prytanée.
24janv—24 27—1er fév.

DEMANDES.

PLUSIEURS bonnes couturières. S'adresser de suite
172 rue du Canal.
27janv—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN couple désire se placer comme domestiques, la femme comme bonne d'enfants ou cuisinière, et le mari comme jardinier. S'adresser à M. Paul Bordenave, 143 Bourbon.
24 janv—24,27

A LOUER.

A LOUER, coin Orléans et Robertson, magasin, résidence au 1er, livraison au 1er février. S'adresser aux frères Fournier, 138 Orléans. 20 janv—2 sem. D. Mer. V.

A LOUER—Ecurie encoignure Broad et Onzaga, place pour 37 têtes d'animaux, avec maison de résidence attenante à la vacherie. S'adresser sur les lieux.
9 déc—10f—jeu et dim

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B,

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE,
Député-Greffier.
25janv—1f p sem en 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas White et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,946—Division D—Attendu que Maggie White, femme de William Ingersoll, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas White, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
18janv—18 23 27. Greffier.

Succession de Joseph Belsom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,015—Division D—Attendu que Alix Rixner, veuve de Joseph Belsom, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Belsom, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
26 janv—26 30—3 fév

Succession de Philip Krommenga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,828—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
23 jan—23,27—1er fév Greffier.

Succession de François Valletie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,984—Division A—Attendu que Frank Valliette a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Valliette, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23janv—23 27—fév1

Succession de Ann Thiel, née Comptin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E—Attendu que Mathilda Thiel, veuve de E. J. Ewert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, née Comptin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
22janv—22 27 31 Greffier.

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,950—Division B—Attendu que Mme Felonise Gallatin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Gallatin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
19 jan—19 23 28 Greffier.

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 25,956.—Division B.—Attendu que Charlotte Trouilly, veuve d'Adolphe Emile Scheidecker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Emile Scheidecker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
18janv—18 23 27 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

Wm. et John H. Hogan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,225—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. L. Levy syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
18janv—18 23 27 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—F. F. Fernandes de Trava vs. ses créanciers—No 25,986—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Francis F. Fernandes de Trava, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, à son bureau, No 77 rue Douane, le LUNDI, 4me jour de février 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 janv—3f au 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent, l'Honorable Albert Voorhies, juge—No 25,391.—Sur motion de W. Handlin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant la demande de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Ella L. Hoyle, contre le défendant, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.
(Signé) A. LESSEPS,
29déc—29 jan15 fév15 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—**Aux créanciers de la raison sociale Isaac M. Levy & Son et Isaac M. Levy et Charles L. Levy, et à toutes autres personnes intéressées, salut.**

No 24,377.—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de W. M. Gurley, notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, juges de la dite Cour.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN député greffier.
5 ian—4f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hugh McCloskey vs ses créanciers—No25,987 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Hugh McCloskey soit et est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire, à son bureau, No 17 Commercial Place, en cette ville, le lundi, 4me jour de février 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 21 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 janv—3 f au 4 fév

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION

DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,......	100,000
1 Lot de..	50,000,......	50,000
1 Lot de..	25,000,......	25,000
2 Lots de..	10,000,......	20,000
5 Lots de..	5,000,......	25,000
25 Lots de..	1,000,......	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,......	60,000
500 Lots de..	200,......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	.. ..	99,900

2,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. **Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à**

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie..........		$383,988 83
Sur les risques de rivière..........		18,607 92
Sur les risques de mer..........		14,561 03
		$417,156 88
A ajouter: Primes non acquises de 1887......		83,897 75
Total des primes..........		$501,054 63
A ajouter: Intérêt et profits et pertes......		$ 24,089 51
Revenu total..........		$525,144 14
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies..........	$158,752 63	
Sur risques de rivières	2,298 81	
Sur risques maritimes	5,717 77	
Total pertes payées	$166,769 21	
Primes remboursées, et cancellations......	46,198 01	
Commissions..........	58,744 51	
Réassurances..........	24,985 75	
Taxes et licences..........	6,928 12	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc..........	37,044 69	
Total des débours..........		$340,670 29
Surplus..........		$184,473 86
Distribué comme suit:		
Réserve pour risques non expirés..		$102,433 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées..........		37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés..........		1,699 27
Profits et pertes..........		42,840 65
		$184,473 86

ACTIF

A la valeur du marché:	
Argent en banques..........	$96,123 59
Argent au bureau..........	14 28
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent..........	31,625 00
$119,600 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman)..........	132,090 00
$86,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans..........	121,260 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent..........	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)....	24,659 98
Une action du N. O. Produce Exchange..........	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange..........	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..........	50 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters..........	150 00
Primes en cours de perception......	50,789 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc..........	2,000 00
	$486,095 99

PASSIF.

Capital-actions..........	$300,000 00
Fonds de réserve..........	9,714 86
Dividendes non réclamés..........	2,208 00
Réservé pour risques non expirés	102,433 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888..........	1,699 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)..........	32,539 92
	$486,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): JOHN T. MOORE, Jr.,
J. H. MENGE,
F. G. ERNST,
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital et de porter la somme de $15,285 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT McGEHEE,
Secrétaire
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	R. Beltran.
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gragard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker,

Ernest Miltenberger.
17 janv—1m.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie....	$167,151 81	
Primes maritimes....	3,728 96	
Primes de rivières....	2,782 90	
		$173,663 67
Primes acquises de 1887..........		57,567 11
Total des primes..........		$231,230 78
Intérêt, loyers et sauvetage..........		$16,460 84
		$247,691 62
A déduire—		
Primes non terminées pour 1888....	$49,088 73	
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'inscrire cette classe de risques....	29,274 81	
Autres primes remboursées....	7,002 79	
Réassurances....	8,388 26	
		$93,754 59
Revenu net..........		$153,937 03
A déduire—		
Risques de feu de 1888....	$103,101 34	
Risques maritimes de 1888....	1,276 42	
Risques de rivières de 1888....	510 73	
Pertes payées pour 1888....	$104,888 49	
Commissions....	16,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville..	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat....	936 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage.	4,082 02	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte....	22,292 82	
Profits et pertes....	3 824 17	
		$155,285 17
		$1,348 14
A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888....	$44,046 63	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888....	6,875 02	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888....	21,475 30	
		$72,396 95
		$73,745 09

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques..........	$37,843 71
Primes en cours de collection..........	20,953 33
Bons de la ville de la Nlle Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,854 20; St Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00..........	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange..	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant....	35,813 11
Prêts sur demande garantis par titres valables..........	35,563 67
Billets à recevoir pour primes....	4,444 58
Propriétés foncières et meubles de bureau..........	70,844 55
Warrants de l'Etat..........	1,292 70
Débiteurs divers..........	624 82
	$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts..........	2 176 26
	$358,310 93

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés....	$1,106 75
Pertes ajustées, payables en 1889....	13,696 83
Pertes non ajustées, payables en 1889..	2,238 75
	$17,042 33
Surplus net en vue des porteurs de police..........	$341,268 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.
[Signé] JAS. FAHEY,
[Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.

W. G. Vincent,	H. Laroussini,
E. J. Bobet,	P. Poutz,
C. T. Dugazon,	G. Pitot,
D. Fatjo,	Ad. Schreiber,
H. Gally,	C. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyès.

22janv—1m

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR.

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888:

Primes reçues:		
Sur risques de feu..........		$226,148 63
Sur risques de marine..........		3,849 54
Sur risques de rivière..........		4,604 72
		$234,602 89
A ajouter, primes non acquises de 1887..........		60,695 00
Primes totales..........		$295,297 89
A ajouter, intérêts et profits et pertes..........		12,896 94
Revenus..........		$308,194 83
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu...	$96,845 65	
Sur risques de marine....	1,186 67	
Sur risques de rivière....	747 81	
Total des pertes payées....	$98,780 13	
Retour de primes et cancellations....	4,471 46	
Commissions....	38,296 00	
Réassurances....	19,289 05	
Taxes et Licences...	4,128 68	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc....	31,247 56	
Déboursés..........		$196,162 88
Surplus..........		$112,031 95
Primes non acquises de 1888....	$ 60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées....	22,000 00	$2,716 00
Bénéfice net..........		$29,315 95

ACTIF.

Argent en caisse..........	$ 62,278 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..........	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats..........	11,762 66
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans..........	138,527 00
$49,600 Bons à Primes de la Nlle-Orléans..........	69,440 00
Primes en voie de recouvrement....	12,391 05
Prêts sur hypothèque..........	37,884 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes..........	4,486 01
Actions et autres valeurs..........	12,144 80
Meubles et installations de bureaux..........	2,500 00
Total..........	$376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.
GEORGE C. ANDRY,
Notaire

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les susdits profits s'élevant à $29,315 95, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.
GEO. LANAUX, Jr.,
Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.
13 janv—1m

Vingt-deuxième Etat Annul

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes sur incendies.	$191,552 63	
Primes maritimes....	2,681 62	
Primes des rivières....	1,380 27	
Total des primes...	$195,614 52	
A ajouter: Primes non acquises de 1887....	37,146 53	
		$232,761 05
A ajouter: intérêt, profits et pertes......	$26,374 15	
Moins salaires et dépenses générales....	13,263 62	
		13,110 53
Fonds de surplus de 1887..........		19,367 02
Total..........		$265,238 60
Pertes payées—		
Sur risques de feu....	$71,995 24	
Sur risques maritimes	3,174 79	
Sur risques de rivières	1,200 00	
	$76,370 03	
Compte de réassurances....	31,669 83	
Primes remises et commissions....	47,760 86	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, corps de sauvetage et souscriptions....	8,764 48	
		164 565 20
Profits bruts..........		$100,673 40
Réservé pour primes non expirées....	$44,609 49	
Pertes non payées....	11,587 86	
Dividende 5 pour cent, juillet 1888....	10,000 00	
Dividende 5 pour cent, janvier 1889....	10,000 00	
Fonds de surplus, 1888....	24,476 05	
	$100,673 40	$100,673 40

ACTIF

Billets reçus pour primes..........	$317 68
Primes en voie de collection......	32,463 36
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)..........	22,875 00
Prêts sur hypothèques..........	5,575 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes..........	109,033 00
Stocks de banques, d'assurances et autres..........	21,579 00
Immeuble No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières..........	69,619 34
Meubles de bureau et accessoires..	4,087 44
Argent comptant et en banque......	19,122 68
	$290,673 40

PASSIF.

Capital-actions..........	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées.	44,609 49
Pertes non payées..........	11,587 86
Dividende 5 pour cent, janvier 1889	10,000 00
Fonds de surplus, 1888..........	24,476 05
	$290,673 40

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $5,109 03, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. E. MERILH,
P. W. DIELMANN,	JOHN THORN,
LOUIS GRUNEWALD,	J. B. MEYERS,
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	C. B. FISCHER,

GEO. LIEDELICH.
13 jan—1m

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME"

DE LA NOUVELLE ORLEANS,

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendies.	$243,620 42	
Primes sur les risques de rivières....	32,191 74	
Primes sur les risques de mers....	4,152 01	
Primes non expirées de 1887....	61,687 21	$341,660 49
Moins primes non expirées de 1888....		81,125 35
		$260,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt.	$21,744 25	
Loyers....	985	$ 22,720 25
		$283,264 39
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie....	$112,020 35	
Pertes sur les rivières....	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances....	75,134 84	
Taxes et dépenses.	21,321 69	
Réserve pour pertes non ajustées....	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888....	11,000	$247,510 29
Profits nets..........		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant:

1888.

$167,000 Bons consolidés Crossman Ex..........	$187,040 00
Argent en banque..........	140,145 98
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)..........	53,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)..........	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle..........	1,300 00
Primes en voie de perception......	42,033 52
Total..........	$459,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.
THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, disent que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.
JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.
13janv—1mois JAMES FAHEY, Notaire.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE!

Une semaine, commençant **Dimanche, 27 janvier 1889. MATINEES MERCREDI ET SAMEDI.**
L'acteur populaire et de talent,
M. THEO. HAMILTON,
Supporté par sa troupe, dans sa version de l'étrange histoire de Stevenson,
Dr JEKYLL et Mr HYDE,
Telle qu'elle a été jouée par lui à New York, Philadelphie et Baltimore avec un grand succès.
"La réalisation la plus parfaite de l'idée de Stevenson présentée par l'entremise de la scène."—N. Y. World "La meilleure version et la plus grandiosement représentée."—N. Y. Sun.
Dimanche, 3 février—**Grande attraction.**
26jan—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

Dimanche, 27 janvier, et tous les soirs, cette semaine, et matinées jeudi et samedi.
Début en Amérique de
MONS PHILIPPE SALVINI.
Attraction unique consistant en comédies amusantes par des animaux dressés. La troupe la plus nouvelle et la plus originale de merveill... les vivantes que l'on ait vue.
Directement d'Europe.

100 ANIMAUX DRESSES!

Prix des places:

Gallery..........	20c
Balcon..........	25c
" sièges réservés..........	35c
Parquet..........	50c
Dress Circle..........	75c
Siège dans les loges privées..$1 00	

100 NOUVEAUTES UNIQUES!

Sièges réservés maintenant en vente.
Dimanche, 3 février—**Lost in New York.**
25 janv—

THEATRE DE L'OPERA.

FRÉDÉRIC MAUGÉ.......Administrateur-Gérant.
Matinée populaire de Dimanche 27 janv. à midi,
Deuxième représentation du plus grand des grands opéras,
LE PROPHETE.
Dimanche soir, 27 janvier, à 7:30 h,
Représentation extraordinaire au bénéfice de
L'UNION FRANÇAISE,
Pour la première fois cette saison,
LA TRAVIATA,
Nombreux intermèdes par les principaux artistes de la troupe et les membres de l'orchestre
27janv—

GRAND OPERA HOUSE.

Une semaine. Dimanche, 27 janvier.
Seule matinée, Samedi, à 1 heure p. m.
L'artiste toujours populaire,
"LOTTA."
Secondée par sa propre troupe de comédie.
Dimanche, lundi, mardi, mercredi soirs, et seule matinée samedi, dans son dernier triomphe,
"PAWN TICKET NO. 210."
Jeudi et vendredi, dans
"MUSETTE."
Samedi dans
"LA CIGALE."
Prix des matinées les mêmes que le soir. Dimanche, 3 février.—Troupe burlesque de RICE & DIXEY dans ADONIS, comprenant 60 artistes. Bureau de location ouvert le jeudi, 31 janvier. 27 janv—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

La semaine commençant le jeudi 24 janv.—Salle des Curiosités—George Lippert, le seul homme à trois jambes. Larade, le Kaffier Chief Femme, l'enclume humaine. Madame De Leslie. Batterie électrique. Théâtre No 1—Troupe spéciale de Byron & Coak eys. Théâtre No 2—The Hu bens musical artists. 24janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées,

Dans le Premier District.

No 292 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.

Nos 106 et 108 rue Howard entre Perdido et Gravier.

Coin des rues Dryades et Lafayette.

No 238 rue Nouvelle-Levée entre South Market et Delord.

Succession de Jean Ferran.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 25, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul**, étant le lot qui suit le coin des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 26 mai 1883, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont formés de trois lots qui ont été achetés de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 19me jour de juin 1849.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne hydrant, escalier en granit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connue par le numéro municipal 292 rue Gravier. Achetée par le défunt de Alexandre Bonneval, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Gironde** (maintenant Howard), **Perdido et Freret**, désigné par le numéro dix neuf, sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 11 juillet 1866, et annexé à un acte passé le 16me jour du même mois, devant A. Hero, Jr., notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces de face à la rue **Gironde** ou Howard sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, et 26 pieds 4 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages et une cuisine à deux étages, ayant quelque huit chambres et cabinet dans la bâtisse principale, quelque quatre chambres dans la cuisine, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, galerie devant, etc., et porte les Nos municipaux 106 et 108 rue **Gironde ou Howard.** Acheté par le défunt de Jean Baptiste Poinso, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 1er avril 1867, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 92, folio 351.

3° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Dryades** (anciennement Philippa), **Gired, Remparts** (anciennement Cirque) et **Lafayette**, et lequel lot est désigné par le numéro un et mesure, en mesure américaine, 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue **Lafayette**, de 78 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté le 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, daté le 13 avril de la même année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres cuisine en bois à deux étages avec quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, South Market et Delord**, désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1858, et déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure 24 pieds de face à la rue **Nouvelle Levée** sur une profondeur de 65 pieds, 10 pouces sur la ligne vers la rue **South Market**, 72 pieds 4 pouces sur l'autre ligne de côté et 23 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 238 rue **Nouvelle Levée**, avec quatre chambres; une bâtisse à deux étages attenante à la maison principale, avec trois chambres, hydrant, etc. Achetée par le défunt, de D. Defrichou, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 6 mai 1882, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 117, folio 314.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, l'acquéreur fournira son billet ou ses billets datés du jour de l'adjudication pour la partie à crédit de la dite vente; le paiement du dit billet ou billets sera ou seront garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété, et le dit billet ou billets porteront intérêt à raison de huit pour cent du jour de l'adjudication. La propriété sera tenue assurée pour le montant de la partie à crédit, et la police transférée au détenteur ou détenteurs du dit billet ou billets. L'acte de vente et lien et privilège du vendeur renfermera le pacte de **"non aliénando"**, et confession de jugement et frais d'avocat, au taux de cinq pour cent en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement du dit billet ou billets garantis dans le dit acte, et le dit acte contiendra telles autres clauses de garantie usuelles en pareil cas. Les taxes d'Etat et de ville de 1889 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur déposera dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

RÉSIDENCE!

Excellente et bien finie.

Située dans le Faubourg Tremé. Portant le No municipal 253 rue St-Philippe.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné par le numéro quatre, de l'îlet "D", mesurant, en mesure anglaise, vingt-et-un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue St. Philippe sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. Les améliorations comprennent un cottage simple, recouvert en ardoises avec trois chambres, galerie, cabinet et hangar.

La cuisine a deux chambres et balcon à l'étage supérieur, et deux chambres au rez-de-chaussée; dans la cour se trouve un grand puits en briques cimenté; aussi citernes, water works, lieux d'aisance et hangar.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final. Ou, plus comptant, ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, avec toutes les clauses usuelles.

Les taxes d'Etat et de ville payables en 1889 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux devra être fait sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
10 jan—19 26—2fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Trisconi vs. Louis H. Lambert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,681—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Barracks Broad et Hôpital, mesurant soixante-douze pieds de face à la rue Dorgenois, commençant à une distance de quarante-huit pieds de l'encoignure de la rue Barracks et mesurant vers la rue Hôpital sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces entre lignes parallèles; acquis par le défendeur de John Strain par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 29 septembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 janv—21,28—4,11 18,23 fév

Vente Péremptoire!

Le Double Cottage No 173 rue Union, formant le coin "Commercial" des rues Union et Robertson.

— Aussi —

La "Jolie" Résidence No 345 rue Johnson, entre les rues La Harpe et Lapeyrouse.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur. Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet No 22, borné par les rues Union, Robertson, Français et Girod, mesurant (mesure américaine), 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Union sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent un cottage double ayant deux chambres de chaque côté; la cuisine ayant une chambre; dans la cour se trouvent les lieux d'aisance, citernes et hangar.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur, La Harpe et Johnson, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Johnson, sur 139 pieds 6 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage simple, deux chambres de chaque côté, avec cuisine et galerie; aussi une bâtisse additionnelle au fond avec deux chambres, cabinet et galerie, citernes et lieux d'aisance.

Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant ou une moitié comptant et la balance à un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement, et avec toutes les autres clauses et stipulations usuelles. L'acquéreur assumera, au dessus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville payables en 1889, et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles G. Andry, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19jan—19 26 fév2

PAR WARREN HOMES,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Dans l'affaire de Mme Celia Kook et als. vs. les enfants mineurs de Charles Martin et als.

Vente à l'encan pour effectuer un partage.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet.—SAMEDI le 23 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 3 juillet 1888, et signé le 3 juillet 1888, Dossier No 23,723, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Louis, Prieur et Promenade Carondelet, désigné comme le No 1 de l'îlet No 59 et mesure 27 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur et façade à la rue Roman de 110 pieds et forme le coin St. Louis et Roman. Tout plus au moins, et suivant un plan tiré par Hunter Stewart, Esq., en date de — janvier 1889. Les améliorations consistent de deux maisons en bois à un étage, citernes, hangars, etc., connus comme le No 64 Nord Roman.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets à crédit divisés avec coupons à la satisfaction des parties intéressées; 10 pour cent devront être payé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente par devant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1888 et jusqu'au jour de vente.
23 janv—23 27—3 10 17 23 fév

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc. du "Southern Laundry", aussi un cheval et wagon.

Conway & Carter vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,318—En vertu d'un ordre de vente, daté du 25 janvier 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 6 février 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 138 et 140 rue Julie, le contenu du dit local connu sous le nom de "Southern Laundry" comprenant une machine et bouilloires, une machine pour cols et à manchettes une machine pour chemises et fer à repasser pour bandes, une forme pour cols, machine à laver, O. X. un lot de réservoirs, tuyaux, arbres de couche, courroles, poulies, tuyaux, fers, chauffoirs, paniers, etc., et divers autres articles relatifs à la buanderie, conformément à l'inventaire enregistré.

Aussi, un cheval, un wagon et harnais.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
26 janv—26, 30—2, 6 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à coudre, meubles, etc.

Dr Walter Bailey Sr vs John Harbl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,690—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus j'ai saisi et je vendrai à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, SAMEDI, 2 février 1889, à 10 heures A. M.

2 machines à coudre New Home, un nécessaire de toilette, une armoire et d'autres meubles, nattes, stoves, etc, comme l'indique l'inventaire.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 janv—22,27—fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eleanore M. Gohre vs Henry Gohre, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,401—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la communauté de biens et acquets, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et acquets existant entre les dites parties, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'îlet No neuf, qui est borné par les rues Enghein, Remparts, Port et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent pieds de profondeur, suivant un plan fait par Joseph Pilié, en date du 9 février 1835 et déposé en l'étude de feu Félix de Armas, notaire, par acte de dépôt en date du 31 mars 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—14, 21, 28—fév 4, 11, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles, etc.

F. J. Gasquet vs Augusta Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,990.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et offrirai en vente à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, le MARDI, 29 janvier 1889, à 10 heures A. M.,—Un lot de meubles de maison assortis, etc., d'après un inventaire.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18,24,29.

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.

Rue Delachaise entre Tchoupitoulas et Annonciation.

A l'encan à des conditions faciles.

Succession de Jacob Bernard et sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 25,392.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 22 janvier 1889, il sera vendu la propriété ci après décrite, savoir:

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y sont, les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par Delachaise, Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, et ayant, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise par 125 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; le dit lot étant désigné par le No 48 sur un plan fait par J. A. d'Hemécourt, voyer.

2° Un terrain touchant à la propriété ci dessus décrite, désigné par le No 49 sur le même plan, ayant également, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, par une profondeur de 125 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans, ou un an aussi au gré de l'acquéreur; la portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et étant garantis par privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26janv—fév2 9 16 23—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District, rue Delorde, entre Baronne et Dryades.

Bois de charron et de forgeron, matériaux et outils, comptes à recevoir, etc., etc.

Succession d'Emma Feudner, épouse de Philippe Kassel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,242.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. William Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 21 janvier 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Dryades et Julia, désigné comme lot No 56 sur un plan de C. T. Zimpel, voyer, en date du 3 septembre 1823; conformément au dit plan le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à une allée dans le fond.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et à 1 heure P. M., le même jour, au local ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre et pour le compte de la dite succession, il sera vendu l'effet mobilier comprenant un lot de bois et de matériaux de charron, un lot de vieux fer, un lot d'outils de forgeron et deux soufflets et un lot de comptes à recevoir, le tout conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions, pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
23 janv—23, 26—fév—2, 9, 16, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et vacantes dans le Premier District;

Coin Perdido et Liberté;
No 112 rue Liberté;
No 194 Sud Remparts;
No 186 Sud Remparts;
Six Lots vacants, rue Calliope, entre les rues Freret et Locust.

Vente pour effectuer un partage, Dans l'affaire de Michele Angelo Guglielmo vs. Giuseppe Mess ns et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,799.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI le 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un décret rendu dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, par l'Hon W. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D rendu et signé le 3 janvier 1889 je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard; le dit lot formant le coin des rues Liberté et Perdido et mesurant 30 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et façade à la rue Liberté de 80 pieds 8 pouces 11 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant, comprenant une bâtisse à un étage et mansarde contenant 4 chambres, galerie dans le fond, 2 cabinets et 2 chambres dans la mansarde; aussi, une bâtisse en bois à 2 étages dans la cour contenant 4 chambres, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard, mesurant 33 pieds de face à la rue Liberté, sur 60 pieds 11 pouces de profondeur sur une ligne vers la rue Gravier, 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Perdido, une profondeur finale de 3 pieds sur une ligne de 4 lignes de profondeur sur une ligne à étendant vers la rue Perdido, sur une seconde profondeur de 30 pieds dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse en bois, solidement construite, subdivisée en 2 corps de logis ayant chacun 4 chambres, citernes, etc., et portant le numéro municipal No 112 rue Liberté.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Lafayette et South Poydras, désigné par la lettre "A" et mesurant 19 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 81 pieds 6 pouces et formant l'encoignure des rues Lafayette et Remparts.

Ensemble avec l'usage d'une allée en commun de 4 pieds de largeur, en commun à ce lot et aux autres bordant sur la dite allée, le tout plus ou moins entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques au demeurant à deux étages couvert en ardoises ayant au rez-de-chaussée une grande chambre en large comme magasin et deux grandes chambres latérales, aussi 4 chambres au premier, cuve, lieux d'aisance et une véranda sur les rues Remparts et Lafayette. Cette propriété porte le numéro municipal 194 rue Remparts.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Bassin, Lafayette et South Poydras, désigné par le No 4 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, conformément au dit plan, le dit lot mesure au pied américain 25 pieds 6 pouces de face à la rue Rempart sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison solidement bâtie, à un étage, ayant deux grandes chambres, lieux d'aisance, cuve, etc., et portant le numéro municipal 184, rue Remparts.

5° Un terrain nu situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Freret et Locust, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Hedin, voyer, formant le coin des rues Calliope et Freret et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur et de face à la rue Freret de 100 pieds.

6° Trois terrains nus situé dans le même îlet et district que la propriété ci dessus décrite, désigné par les Nos 2, 3 et 4 sur un plan du dit Hedin, les dits lots se touchant et mesurant chaque 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre dans le même district et le même îlet, et touchant la propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit plan de Hedin, lesquels dits lots se touchent et mesurant chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Calliope par 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix d'achat à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement au taux de 8 pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les propriétés améliorées devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les actes de vente devront porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection. Les acquéreurs devront payer les taxes dues et exigibles en 1889, en outre du prix de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Voir les plans à la Bourse.
6 janv—6, 12, 19, 26—2, 9 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un magasin au détail de "marchandises sèches". Meubles de maison et autres effets, etc.

Succession de Jacob Bernard et épouse.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "C". No 25,392.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MERCREDI, le 6 février 1889, à 11 heures A. M., au local No 24 rue Delachaise, entre Annonciation et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 22 janvier 1889, il sera vendu le contenu du dit local conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
25 janv—25—Fév 1,6.

Banque Nationale de l'Etat.

COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE NOUVELLE-ORLEANS.

Etat de Situation Semi-Annuel

29 Décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes..........		$841,417 75
Surtirages..........		2,766 32
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........		275,000 00
Primes sur les mêmes..........		17 000 00
Autres actions et bons..........		195,392 12
Propriétés foncières..........		71,618 96
Meubles et installations..........		2,565 50
Fonds cinq pour cent..........		12,375 00
Prêts sur demande.	$433,447 94	
Echanges..........	353,051 23	
Chèques pour le comptoir d'échange..........	190,031 23	
Espèces et monnaie courante..........	447,405 45	1,423,935 85
		$2,842,071 50

PASSIF.

Fonds-capital..........		$425,000 00
Fonds de surplus..........		66,000 00
Profits non divisés..........		21,523 85
Dividendes non payés..........		16,528 41
Circulation au dehors..........		245,250 00
Dépôts individuels..........	$1,576,392 05	
Banques et banquiers..........	491,377 19	2,067,769 24
		$2,842,071 50

T. R. ROACH, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Ass. Caissier.
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président. 29déc—1f

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Succession de Henry Tailhan.

—No 25,396.—

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 28 janvier 1889, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à Alger, sur le Canal Verret, près du chemin de fer de Morgan, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889:

52 vaches laitières, 2 taureaux, 3 boeufs, 1 étalon, 13 poulins, charrettes à lait, wagon, charrettes à provisions, buggy, harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
Aussi—Les meubles meublant.
Conditions—Comptant.
17 jan—17 22 27

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Un bon cheval, brûloirs à café, fontaines, grande théière ornementée.

Dans l'affaire de Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—VENDREDI, 8 février 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux à l'encoignure des rues Ursulines et Dorgenois, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté 21 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus:

Un bon cheval, deux brûloirs à café, théière et deux fontaines.
Conditions—Comptant sur les lieux.
24 janv—24 25 26—2 8 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence

A deux étages bien situés.

Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

—Aussi—

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de

Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No. ——— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence**, coin sud-ouest des rues **Ursulines et Dorgenois**, décrit comme suit, à savoir: Un morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 312, borné par les rues Dorgenois, Broad, St. Philippe et Ursulines, composé de tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 8 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse moderne nouvellement bâtie en bois à deux étages, recouverte en ardoise ayant un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ornée au-dessus, cuisine et chambres à domestiques, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux améliorées dans cette section attrayante de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ceci offre une excellente occasion ou comme placement sûr ou pour une grocerie faire de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui est adjacent à la propriété ci-dessus décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et îlet ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, étant le tout du lot No 20 et partie du lot No 22, mesurant plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 132 pieds et 8 lignes de profondeur ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en hangars etc. Le terrain est très élevé, et le voisinage immédiat est construit d'une architecture du style moderne. C'est une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

Conditions.—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garantie usuelles. 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19, 2—2, 9, 16, 23 fév.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

La plantation Kinderhook, dans la paroisse Madison.

Montres en or et chaînes, etc. Billet à recevoir.

Succession de William R. Barstow.

No 23,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain morceau de terre ou plantation ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme plantation "Kinderhook" composé par le quart sud est et moitié sud du nord est ¼ de la section No 11. Le ½ sud ouest et le ½ ouest du ¼ sud est de la section No 10, le ¼ nord ouest et le ½ ouest et le ¼ sud est du ¼ nord est de la section No 17, le tout dans le township No 15 range nord. No 12 est dans le district des terres nord de la rivière Rouge, Louisiane, ayant en moyenne 707 57/100 acres.

2° Une montre en or et chaîne, etc.

3° Un billet à recevoir daté à la Nouvelle-Orléans 8 juin 1885, payable le 31 décembre 1886, tiré par G. W. Banckert à l'ordre de William R. Barstow pour ($950) neuf cent cinquante dollars et payable à la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire; dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5janv—5 12 19 26—2 9 fév.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille.

Avec deux lots de terre,

Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalt et ayant la lumière électrique.

Succession de Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk.

Dossier No 25,151.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 15 janvier 1889, Dossier No 25,151, pour le compte de la succession de Mme Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magasins et Constance, contigus l'un à l'autre et formant le coin des rues Jackson et Constance, et mesurant ensemble 63 pieds, 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 130 pieds, tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois, élégamment construite et finie à deux étages et demi et recouverte en ardoises,** avec une aile de chaque côté et deux bâtisses au fond en bois à deux étages et dépendances et ayant un grand corridor à chaque étage, de magnifiques salons avec arches, salons de réception et salle à manger, office, chambre pour provisions, cuisine, et quelque 10 ou 12 autres chambres, chambre à bain, etc., chambres pour le bois et le charbon et lavoirs 2 grandes citernes et un grand réservoir convert pour fournir l'eau à la chambre à bain.

La résidence est admirablement préparée et décorée partout par Siebrecht, avec cheminées en marbre et installations de gaz partout, des armoires percées dans le mur, le tout construit dans le style moderne, et en parfait état.

Les terrains ont une pelouse de chaque côté, des allées d'après le pavage Schillinger, arbres fruitiers, etc., et le tout peut être inspecté de 2 à 4 p. m., tous les jours (les dimanches exceptés) avec une carte de l'encanteur.

Cette **élégante propriété** est adjacente aux résidences de Jacob Hassinger et autres, a une rue pavée en asphalte et la lumière électrique en face, et est située dans un endroit des mieux choisis du district et offre une chance d'acheter une gentille résidence de première classe.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera en outre les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 jan—20 27—3 10 17 23 fév

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc. de deux salons de soda; aussi un cheval et wagon.

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 février 1889, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m., au local No 83 rue St-Charles, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire. Aussi le même jour et emplacement: un cheval et wagon.

2° A midi, au local No 101 rue Canal, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations de soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 janv—23 26 30—4 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Jolie résidence cottage sur la rue Jersey près l'avenue Napoléon.

Succession de Joseph Yates.

No 24,989—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc, qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Berlin et l'Avenue Napoléon, désigné comme le No 7 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, et mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie maison en bois à un étage, connue par le No — rue Jersey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
26 jan—26 fév 2 9 16 23 mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de l'Hibernia Insurance Company.

No. 9787.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Succession de W. H. Berthelot.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet,—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1889, il sera vendu aux enchères publiques:

10 actions du fonds capital de l'**Hibernia Insurance Company.**

Conditions—Comptant avant le transfert.
19 janv—19,26,2—fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Résidence dans le Troisième District.

SUCCESSION DE MARIE BUSCHMAN, Epouse de Charles Eckert.

No 25,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, suivant un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 janvier 1889, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Indépendance et Pauline, désigné comme lot No 5 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 2 mars 1859, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations, connues comme No — rue Pauline, comprennent un joli cottage résidence en bois, à un étage, confortablement distribué et dans un excellent voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur; la balance, s'il y en a, à un an de crédit en un billet garanti par privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au paiement final, ensemble, avec les polices d'assurance et toutes les autres clauses de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, sera requis pour lier la vente.
12janv—12 19 26—fév2 9 16

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Deux cottages en bois à deux corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

Un joli cottage simple rue des Français entre Villeré et Urquhart.

Un cottage attrayant en bois, à deux corps de logis, rue Desiré entre Bourgogne et Remparts.

Un cottage de valeur à deux corps de logis, coin des rues Pologne et Craps.

Maison en bois No 92 rue Independance.

In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Stackle, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de décembre 1888 et en vertu d'un ordre de la dite Cour, rendu le 27 décembre 1888, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille en faveur des défendeurs, mineurs du dit procès tenu pardevant W. O. Hart, notaire, le 18 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc. leur appartenant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et Champs Elysées, désignés comme les lots Nos 1 et 2, et formant le coin des rues Français et Villeré.

Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Français sur une profondeur et façade de 99 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le dit lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme le No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois.

Le lot No 2 touche le précédent et mesure 34 pieds 4 pouces de face à la rue Français, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage de résidence double en bois, connu comme le No 205 rue Français et est loué pour $16 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, touchant la propriété ci-dessus décrite, et formant le lot No 3 et mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis ouvrant sur un angle droit 2 pieds 6 pouces, sur une deuxième profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds de 10 pouces et 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un étage connu par le No 203 rue Français.

3° Un certain lot ou portion de terre désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Piété, Craps ou Bourgogne et Amour ou Remparts, mesurant au pied anglais, 53 pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Les améliorations sont connues par le No 96 rue Désiré comprenant un grand cottage confortable et bien bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, plusieurs chambres dans le corps, caves, deux cuves, lieux d'aisance, deux écuries à deux étages, en bois dans le fond, etc.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pologne, Craps, Dauphine et Lesseps, formant le coin des rues Pologne et Craps, désignés comme les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pologne sur une profondeur de 101 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois solidement bâti à deux corps de logis très bien subdivisé, bâti dans le fond, cave, etc., excellent voisinage, etc.

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Amour, Craps et Congrès, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuve, etc., et connue par le No 92 rue Indépendance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un ou à un et deux ans aussi au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, sera subdivisée en billets d'acquéreurs portant 6 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations devront être gardées assurées et les polices transférées au vendeur. Ainsi que 5 pour cent honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles. Dix pour cent sera exigés au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Les actes, aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire
29déc—29 jan5 12 19 26 fév2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété d'encoignure.

Le magasin et résidence, en bois à deux étages coin Franklin et Thalie, et une maison à un étage en arrière et faisant face à la rue Thalie.

Vente en partage.

Frank Nolting et als vs les mineurs George, Marie et Frédérick Nolting.

No 25,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 janvier et signé le 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, formant le coin des rues Franklin et Thalie, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalie, Erato et White et mesurant 31 pieds 9 pouces et trois huitièmes de pouce de face à la rue Franklin sur 96 pieds 11 pouces et cinq huitièmes de pouce de profondeur et de face à la rue Thalie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets couponnés au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert des polices d'assurance au porteur des billets ou coupons.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en outre du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.

Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
13 janv—13,26—fév—2,9,12,16